

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 Avril, le quorum n'ayant plus été atteint en cours de séance, en application de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal se tiendra à la Mairie d'Aignan le
Lundi 29 Avril 2024 à 20h30

L'ordre du jour est inchangé :

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des Budgets Primitifs 2024 Commune - Service assainissement et Lotissement Guilhemblanc**
 - **Droit de préemption**
- **Lettre de soutien association Habitat partagé**
 - **Divers devis**

Le Maire,



Gérard PERES.